



MACHILLY

AVRIL-MAI-JUIN
2015

Parution N° 120

LE MOT DU MAIRE

DANS CE NUMÉRO :

Compte rendu des séances	2
Machilly au quotidien	8
Du côté des associations	12
Frontière en fête - Fête de la musique	16
Triathlon de Machilly	17
Du côté de l'Agglo	18
Le fleurissement de Machilly	20

Des revêtements de chaussée sont en cours et ils seront suivis d'aménagements pour tenter de réduire la vitesse des véhicules.

La route des Voirons est réalisée et celle de Couty le sera prochainement.

Il sera procédé à la mise en place de chicanes provisoires afin de s'assurer de leur bon emplacement.

A noter que plusieurs dossiers ont été présentés avant d'obtenir une autorisation de travaux pour ces ralentisseurs.

J'invite les riverains de ces deux voies à me faire remonter leurs remarques, si besoin, dès qu'elles seront opérationnelles.

Après quelques semaines de fonctionnement et d'ajustement, leur implantation définitive permettra la pose des bordures en béton.

J'espère vivement que ces mesures permettront d'améliorer la sécurité et la qualité de vie aux abords de ces routes fréquentées par des usagers trop pressés.

Le Maire,
Jacques BOUVARD

Fête de la Frontière : les 20 et 21 juin 2015

Appel aux bénévoles pour aider à la mise en place et au déroulement de la fête.

Annoncez-vous en mairie (tél: 04.50.43.51.94)

Plus d'informations à venir sur www.frontierenfete.com

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 25/03/2015

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION, DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014-BUDGET COMMUNAL

Le conseil municipal approuve la conformité du compte de gestion 2014 au compte administratif 2014.

A la clôture de l'exercice comptable 2014, les résultats d'exécution se présentent ainsi :

En section de fonctionnement :

- 1- Les recettes de la section s'élèvent à : 1 108 097,96 €
- 2- Les dépenses de la section s'élèvent à : 826 348,27 €
- 3- L'excédent reporté s'élève à : 110 210,53 €

**Le résultat cumulé d'exécution 2014 de la section est excédentaire de :
391 960,22 €**

En section d'investissement :

- 1- Les recettes de la section s'élèvent à : 411 785,93 €
- 2- Les dépenses de la section s'élèvent à : 499 059,76 €
- 3- L'excédent reporté s'élève à : 29 599,25 €

Le résultat cumulé d'exécution 2014 de la section est déficitaire de : 57 674,58 €

Résultat global de clôture de l'exercice 2014 :

- 1- En recette il s'élève à : 1 659 693,67 €
- 2- En dépense il s'élève à : 1 325 408,03 €

Le compte administratif 2014 est adopté et fait apparaître un résultat global de clôture excédentaire de : 334 285,64 €

AFFECTATION DES RESULTATS 2014-BUDGET COMMUNAL

Le conseil municipal affecte le résultat de l'exercice 2014 sur l'exercice 2015 de la manière suivante:

- Une partie du résultat de fonctionnement à l'article 002 en recettes (Excédent de fonctionnement reporté), à hauteur de : 191 960,22 €
- Le solde en section d'investissement à l'article 1068, (Excédent de fonctionnement capitalisé), à hauteur de : 200 000,00 €
- Le déficit d'investissement à l'article 001 en dépenses (Déficit d'investissement reporté), à hauteur de : 57 674,58 €

TAUX D'IMPOSITIONS LOCALES POUR 2015

Le conseil municipal décide de fixer ainsi qu'il suit les taux d'imposition des taxes directes communales pour l'exercice 2015:

Taxes	Taux 2014	Taux 2015
Taxe d'habitation	12,41 %	12,41 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	12,62 %	12,62 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	57,47 %	57,47 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015- BUDGET COMMUNAL

Le budget primitif 2015 est voté et s'équilibre de la manière suivante :

En section de fonctionnement à : **1 255 000,00 €**

En section d'investissement à : **1 730 000,00 €**

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION -ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RESULTATS -VOTE DU BUDGET PRIMITIF-TVA USINE 2014

Le compte de gestion 2014 du comptable public retrace des écritures en tous points conformes à celles du compte administratif 2014 ainsi qu'un résultat de clôture identique. Le conseil municipal approuve la conformité du compte de gestion 2014 au compte administratif 2014.

Le conseil municipal le compte administratif 2014 qui fait apparaître un résultat global de clôture excédentaire de 204 662,30 €

Le conseil municipal vote par chapitre le budget primitif 2015 qui s'équilibre de la manière suivante :

- En section de fonctionnement à : **235 000,00 €**
- En section d'investissement à : **00,00 €**

APPROBATION DU PLU

Suite à l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme, le dossier a été transmis, pour avis aux personnes publiques associées.

Remarques issues de la consultation des personnes publiques associées

Celles qui ont émis un avis l'ont parfois assorti de remarques en vue de mettre à jour le dossier, en particulier sur les points suivants :

Les remarques issues de cette consultation justifient les adaptations mineures suivantes :

- Des mises à jour de règlement ou de reformulation de règles pouvant prêter à interprétation dans leur écriture initiale.
- Des mises à jour du rapport de présentation et des éléments d'explication du PLU.
- Demande par le Préfet, la CDCEA, la chambre d'agriculture et la région Rhône-Alpes de supprimer la zone 2AU des Framboises.
- Intégration de la loi ALUR, en modifiant notamment le zonage et le règlement par la suppression des zones de gestion de l'habitat dans les secteurs agricoles et naturels.
- Précisions des orientations d'aménagements et de programmation en particulier sur le phasage mis en place
- Meilleure prise en compte des secteurs de risques naturels intégrant le plan des PPR transmis par les services de la DDT.

Remarques issues de l'enquête publique :

L'avis du commissaire enquêteur

En conclusion du rapport, le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable, assorti de recommandations. Celles-ci comprenaient notamment des mises à jour à effectuer sur le rapport de présentation et le zonage. Ces remarques ont été prises en compte.

Le conseil municipal décide d'approuver le Plan Local d'Urbanisme.

INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA COMMUNE DE MACHILLY

Le droit de préemption urbain sur toutes ou parties des zones urbaines (U) et à urbaniser et offre à la commune la possibilité de constituer des réserves foncières nécessaires en vue de réaliser les actions ou opérations d'aménagement d'intérêt général

A savoir : un projet urbain, une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur, de lutter contre l'insalubrité, de permettre le renouvellement urbain, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels.

Le droit de préemption peut ainsi favoriser la réalisation pour la commune de tout équipement collectif nécessaire à un fonctionnement harmonieux communal et susceptible de répondre aux besoins d'administrés, toute opération d'aménagement répondant aux objectifs du PADD (accroissement de la densité, améliorations conditions de desserte et de déplacements, amélioration paysagère, maintien et développement d'activités économiques...)

Le conseil municipal décide d'instituer le droit de préemption urbain sur le périmètre des zones U et AU définies dans le PLU.

ELECTION DES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le conseil municipal désigne les membres suivants

Membres titulaires :

1. Catherine DEREMBLE
2. Jean-François MOUCHET
3. Eve BEGUIN

Membres suppléants :

- 1^{er} suppléant : Virginie BESSON
- 2^{ème} suppléant : Corinne PICCOT
- 3^{ème} suppléant : Nathalie ANSELMETTI

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE MARCHE ANNUEL DES ESPACES ENGAGONNES

Le Conseil municipal retient l'entreprise ROGUET FRERES SARL sis 849, route de Loëx – 74380 BONNE, comme titulaire du marché n° 2015-FCS-01 – Entretien annuel des espaces engazonnés – Années 2015/2016/2017. C'est l'entreprise ROGUET FRERES SARL qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

VERSEMENT COTISATION 2015 A LA SOCIETE D'ECONOMIE ALPESTRE

Le conseil municipal accepte le versement de la cotisation 2015 pour un montant de 98,10€.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 09/04/2015

SUBVENTIONS

Le conseil municipal accepte le versement d'une subvention aux associations suivantes :

- Association LANNACROCHE : subvention allouée de 6000,00 €
- Association HARMONIE: subvention allouée de 2000,00 €

OBLIGATION DE DECLARATION PREALABLE POUR L'EDIFICATION D'UNE CLOTURE ET POUR LES TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADE

La commune maintient l'obligation de déclarer les travaux d'édification de clôture et de ravalement de façade.

APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVEN- TION DE GROUPEMENT DE COMMANDES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE VOIERIE

Afin de rechercher les meilleures conditions financières, techniques et de délai de réalisation des travaux de voirie (petits travaux et entretien courant), les Communes de Bonne, Cranves-Sales, Juvigny, Lucinges, Machilly, Saint-Cergues et la Communauté Annemasse-Les Voirons Agglomération ont souhaité la mise en œuvre d'un groupement de commandes tel que défini par l'article 8 du Code des Marchés Publics.

La Communauté Annemasse - Les Voirons Agglomération sera coordonnatrice de ce groupement de commandes.

Les travaux concernés sont répartis en deux lots :

- Lot n° 1 : Travaux de voirie, réseaux divers et enrobés,
- Lot n° 2 : Travaux de marquage au sol.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ECOLE DE VOILE DE HAUTE-SAVOIE

Le conseil municipal approuve la signature d'une convention de partenariat avec l'école de voile itinérante de Haute-Savoie.

Cette convention concerne des stages d'Optimist organisés au lac de Machilly, la semaine du 10 au 14 août 2015 inclus.

Les groupes de la commune bénéficieront d'une réduction de 50% et les personnes habitant la commune, une réduction de 20% sur le prix des stages.

Le coût total de l'opération s'élève à 520 € pour la commune.

La commune de Machilly met à disposition, un lieu de mise à l'eau, un endroit réservé pour le stockage du matériel et des sanitaires provisoires.

AIDE AU REGLEMENT DES DEPENSES LIEES A L'ORGANISATION DU TRIATHLON

Le dimanche 5 juillet 2015, l'association tri Salève organise le triathlon de Machilly sur le site du Lac éponyme.

Le Conseil municipal accepte le versement d'une aide au règlement des frais liés aux sanitaires d'un montant de 1 000,00 € à l'Association Tri Salève.

Informations Pratiques:

La mairie informe ses concitoyens que lors de différents de voisinage, d'animaux errants etc..., la police municipale doit être contactée en priorité au :

Tél: 04-50-39-97-90

Horaires des déchetteries

Les 4 déchetteries du territoire sont accessibles à tous les habitants d'Annemasse Agglo. Lorsque vous vous rendez en déchetterie, un justificatif de domicile peut vous être demandé pour que l'accès vous soit autorisé.

	HORAIRES D'HIVER [01/11-31/03]	HORAIRES D'ETE [01/04-31/10]
Bonne Route de la Ripaille	Lundi et Samedi 9h > 12h / 13h30 > 17h30 Mardi > Vendredi 13h30 > 17h30	Lundi et Samedi 9h > 12h / 13h30 > 19h Mardi > Vendredi 13h30 > 19h
Gaillard Rue Transval	Lundi > Samedi 7h30 > 17h30	Lundi > Samedi 7h30 > 19h
Saint-Cergues Route de la Vy de l'eau	Lundi et Samedi 9h > 12h / 13h30 > 17h30 Mardi > Vendredi 13h30 > 17h30	Lundi et Samedi 9h > 12h / 13h30 > 19h Mardi > Vendredi 13h30 > 19h
Vétraz-Monthoux (Les Grands Bois) Rue Germain Sommeiller Attention : seule déchetterie acceptant les professionnels	Lundi > Samedi 7h30 > 17h30	Lundi > Samedi 7h30 > 19h

Du nouveau à Machilly



Corporissimo

- + Massages
- + Réflexologie
- + Suivi en Musicothérapie
- + Accompagnement pré et post natal

Paolina Bel

34, route des vignes
74140 Machilly

Sur rendez-vous

Téléphone : (0033)6.85.16.83.16

Contact suisse : (0041)78.610.85.71

Email : corporissimo@gmail.com

Blog: <http://corporissimo74.blogspot.fr/>



UN GRAND BRAVO A NOS CHAMPIONS DE MACHILLY



(sur la photo: Timéo, Hugo, Dylan et leur coach Laetitia)

Toutes nos félicitations à notre équipe de Benjamins de Machilly Pétanque devenue championne de Haute- Savoie



(sur la photo: les graines de champions de pétanque et leurs coachs)

Les équipes de Benjamins et de Minimes de Machilly vont représenter la Haute-Savoie le 23 mai 2015 à la ligue Rhône-Alpes.

Après de nombreuses années sans concours de jeunes, Machilly voit la relève assurée. 58 jeunes ont participé au tournoi du boulodrome d'Annemasse.

Point information de Machilly Pétanque: tous les vendredis, soirée pétanque sur le terrain près de la gare-ouvert à tous

En cas d'inondation



Limiter les accidents chez soi (électrocution, pollution, explosion)

Adopter les bons comportements



Si l'eau monte, je coupe sans attendre le gaz, le chauffage et l'électricité.



Je n'utilise surtout pas d'équipements électriques : ascenseurs, portes automatiques...



Je ferme les poubelles et je les mets dans un placard pour éviter qu'elles ne flottent.



Je mets les produits toxiques en hauteur.



Les animaux et notamment les rongeurs (rats, souris, etc.) fuient l'eau. Je ne les touche pas.



Éviter noyade et contusions

Ne pas sortir et suivre les consignes des secours



Je ne sors pas. Je suis plus en sécurité à l'abri. Je m'installe en hauteur et n'évacue les lieux qu'en cas de grand danger...



...les secours sauront plus facilement où me trouver. J'attends qu'ils viennent me chercher.



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école ou à la crèche. Ils seront les premiers pris en charge par les secours.



Je ne prends pas ma voiture. Ce n'est pas un abri.



Je ne retourne jamais chercher quelque chose dans un lieu inondé.



Faire face à l'isolement

Garder avec soi le matériel nécessaire



Réserve d'eau et d'aliments, de lait pour les nourrissons.



Vêtements chauds et couvertures.



Radio avec des piles chargées, lampe de poche et téléphone portable.



Médicaments, ordonnances et carnets de santé.



Papiers importants, photos, doudous des enfants.



Je m'informe et je respecte les consignes des secours en écoutant régulièrement Radio France.



Je n'appelle les secours qu'en cas de réel danger, afin de laisser les lignes libres pour les personnes en grand danger. Pompiers : 18 – Samu : 15

Après l'inondation



Accidents



Je fais appel à des professionnels avant de rebrancher mon installation électrique et mon chauffage.



Je ne branche pas les appareils électriques s'ils sont mouillés et je n'utilise pas un chauffage d'appoint en continu.



Choc psychologique



Mon médecin peut m'aider, je n'hésite pas à l'appeler pour moi ou pour mes proches.



Maison insalubre



J'enlève des murs, des sols et des objets le maximum d'eau et de boue. Je n'oublie pas de mettre des gants et des bottes.



Puis je nettoie avec une brosse les objets, les aérations, les murs et les sols à l'eau et au détergent.



Enfin je désinfecte à l'eau de javel (un verre d'eau de javel pour un seau de 10 litres). Je laisse agir 30 minutes avant de rincer.



J'aère souvent et je chauffe très doucement pendant plusieurs jours pour faire sécher ma maison.



Si certains murs ou sols restent imbibés d'eau (laine de verre, laine de roche, placoplâtre, parquet flottant), j'appelle rapidement mon assurance et les professionnels qui pourront m'aider.



Intoxication



Je jette les aliments qui sont restés dans l'eau ou dans un réfrigérateur/ congélateur hors-service.



Avant de boire l'eau, je m'assure auprès de ma mairie qu'elle est potable.



Si j'ai un puits, l'eau n'est pas potable. Je me renseigne auprès de ma mairie avant de le remettre en service.



J'attends la mise hors d'eau de la fosse septique avant de la faire fonctionner.



Je mets les animaux morts dans des sacs en plastique et je les éloigne de mon domicile. Je prévient ma mairie.



Je m'informe auprès de ma mairie pour connaître la marche à suivre de retour à la maison et pour faire une déclaration de catastrophe naturelle. Je contacte mon assureur sans tarder.

MACHILLY PETANQUE

TOURNOIS DE MACHILLY

TOURNOI DOUBLETTE +DE 55ANS
JEUDI 21 MAI 2015



TOURNOI HANDISPORT
DIMANCHE 7 JUIN 2015

Renseignements auprès de l'association Machilly Pétanque

MACHILLY

Dimanche 7 juin



**RESTAURATION
SUR PLACE**

FARFOUILLE

plus de 80 exposants

et de nombreuses animations pour les enfants :
toboggan géant, trampoline, pêche aux canards.

Renseignements et inscriptions auprès de :

Karine: 06 04 43 26 30 et Magali: 06 73 89 41 84



L'ESPÉRANCE DOUVAINOISE
L'HARMONIE MUNICIPALE DE BONS EN CHABLAIS
L'HARMONIE MUNICIPALE DE MACHILLY ST-CERGUES
présentent

L'
de L'

2015
L'odyssée
HBaC

CONCERT EXCEPTIONNEL !

150 Musiciens | 250 Choristes | Choeur d'enfants de 80 chanteurs | Spectacle son & lumière
4 Concerts dans les plus prestigieuses salles de la région (Douvaine, Morzine, Genève, Evian)
2 années de préparation | 10 arrangements originaux pour grand orchestre d'harmonie

© TomTomTom Communication - 04 50 70 46 74

L'ÉVÉNEMENT INTERPLANÉTAIRE DU CHABLAIS DE CETTE ANNÉE 2015

TERMINAL • HOOK • LA GUERRE DES ÉTOILES • HARRY POTTER
ATTRAPE MOI SI TU PEUX • SAUVEZ LE SOLDAT RYAN
MAMAN J'AI RATÉ L'AVION

20 Juin
DOUVAINE
Salle Polyvalente

19 Juillet
MORZINE
Palais des congrès

13 Septembre
GENÈVE
Victoria Hall

24 Octobre
EVIAN
Grange au Lac

Pour toutes Informations / Réservations :
Email : ohbaschablais@gmail.com • Facebook : 2015Odyssee

FRONTIÈRE FNFÊTE

DÉPASSEZ LES BORNES !

FÊTE DE LA MUSIQUE !

www.frontiereenfete.com



20-21
JUIN 2015

DÈS 18H00 LE 20
DÈS 11H00 LE 21

ÇA SE PASSE
À MONIAZ

OÙ SE RENCONTRE
LE SAMEDI !
OÙ SE RETROUVE
LE DIMANCHE !



DOUANE DE MONIAZ
JUSSY - SAINT-CERGUES



UNE INITIATIVE DES COMMUNES DE JUSSY, JUUVIGNY, MACHILLY, PRESINGE & SAINT-CERGUES

3ème Edition

Triathlon de Machilly (74) 05 Juillet 2015

Distance S

Contre-la-montre
individuel et relais

Distance L

Epreuve jeunes



Annemasse Agglo





Annemasse Agglo

Annemasse - Les Voirons Agglomération

Infos pratiques

Les fuites d'eau

Leur consommation d'eau, cumulée sur plusieurs mois, peut être très coûteuse.

- les toilettes : 500 litres/jour, soit 180m³/an ;
- un robinet qui goutte : 100 litres/jour, soit 35 m³/an ;

Astuce pour les traquer

Effectuez un relevé de votre compteur un soir avant de vous coucher ; n'utilisez aucune arrivée d'eau pendant la nuit (robinet, douche, wc, etc.). Le lendemain matin, consultez à nouveau votre compteur. Si vous constatez un changement de chiffres, vous avez probablement une fuite dans votre habitation.

Calculez votre consommation moyenne selon le nombre d'habitants de votre foyer en vous rendant sur : www.oieau.org/consommation

Nos coordonnées :

Annemasse Agglo

Siège

11 avenue Emile Zola

BP 225

74105 Annemasse Cedex

du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Tél : 04 50 87 83 00

Fax : 04 50 87 83 22

Service Eau facturation

Mail :

eau-facturation@annemasse-agglo.fr

www.annemasse-agglo.fr

Vous pouvez payer votre facture en ligne en vous connectant sur :

www.annemasse-agglo.fr/facture-eau



VACANCES D'ETE 2015 ET PORTES OUVERTES

Les inscriptions pour les vacances d'été débuteront SAMEDI 23 MAI pour les habitants d'Annemasse Agglo. Le centre sera ouvert de 7h30 à 17h afin de vous accueillir pour inscrire vos enfants et visiter le centre. Les demandes d'inscription seront disponibles dès le 11 mai, sur le site et à l'accueil du centre de la Bergue.

LES MERCREDIS DE SEPTEMBRE A DECEMBRE 2015

Les inscriptions pour les mercredis après -midi de septembre à décembre 2015 débuteront le jeudi 25 juin à partir de 7h30.

Centre de loisirs de la Bergue
442, route de Thonon
74380 Cranves-Sales

Tel. : 04 50 39 30 37

Fax : 04 50 39 34 87

Email : accueil@labergue.fr

Site Internet: www.labergue.fr



On vous attend nombreux
**samedi 23 mai sur la
place de l'Eglise à 8h30**



Venez avec nous planter les belles fleurs
qui orneront notre village tout l'été

Fleurissement Du Village



Une collation suivra à midi. Pour faciliter l'intendance, merci de vous inscrire en mairie
jusqu'au 22 mai.

Directeur de la publication : Jacques BOUVARD, Maire
Rédaction: Catherine DEREMBLE, Adjointe
Conception - Réalisation : Orlane SCHINTOWSKI et Patricia MEDINA
Impression : Mairie de Machilly

Retrouvez-nous sur
le web:
www.machilly.fr